Prise en charge de la souffrance psychique des jeunes **[1]**

Arrêté du 19 décembre 2017 portant approbation du cahier des charges national relatif à l'expérimentation visant à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes [2]
Journal officiel lois et décrets, n° 0002 du 4 janvier 2018
Cet arrêté approuve le cahier des charges national relatif à l'expérimentation de la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes de 11 à 21 ans.

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/prise-en-charge-de-la-souffrance-psychique-des-jeunes
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/12/19/SSAP1706962A/jo/texte